

## COMPTE RENDU DU 18 MAI 2017

Le dix-huit mai deux mille dix-sept, le conseil municipal de CHELIEU s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Max GAUTHIER, Maire.

Membres Présents : Mesdames et Messieurs Max GAUTHIER, Gilles LEHMANN, Véronique GANDIT, Bernard GONIN, Gilles REBRION, Patrice DUBOSC, Jean-Luc GUILLAUD, Etienne GUILLAUD-ROLLIN, Murielle LANFREY, Christiane FUZIER, Michel EMMENDOERFFER, , Patrick SERVOZ, Martine GERMAIN, Delphine TEILLON-ROJON

Excusée : Fabienne MANON

Secrétaire de séance : Véronique GANDIT

### 1- **Election**

Organisation du planning des élections législatives des 11 et 18 juin prochain.

### 2- **Foncier**

*Délibérations N° 2017-05-05 et 2017-05-06*

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de régulariser au niveau foncier les emprises de terrain qui ont eu lieu lors de la création des trottoirs rue de la mairie.

Les parcelles concernées sont la A 193 appartenant aux consorts Sicaud pour une superficie de 34 m<sup>2</sup>, la A 192 et la A 222 appartenant à M et Mme Barbier Frédéric pour une superficie de 16 m<sup>2</sup>.

M Le Maire propose un prix d'achat de 2,80 euros le mètre-carré, prix identique à la cession de l'ancien chemin rural aux consorts Sicaud.

Le conseil donne son accord à l'unanimité

*Délibération N° 2017-05-04*

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de M Del Aguila Fabien et de Mme Da Silva Claire qui proposent d'acquérir une parcelle de terrain afin d'y construire leur future maison.

Cette parcelle d'environ 1500 m<sup>2</sup> serait détachée de la parcelle A 289.

Elle fait l'objet d'un certificat d'urbanisme opérationnel délivré sous le régime du POS d'une durée de 18 mois.

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à cette demande et propose un prix de vente de 62 000 euros. Il rappelle que cette possibilité de vente et son montant avaient été envisagés comme financement de l'acquisition du terrain « Métrailler ».

Après en avoir délibéré, le conseil avec 12 voix pour, 2 abstentions donne son accord pour la vente de ce terrain et autorise Monsieur la maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette vente.

### 3- **Pylone TDF :**

*Délibération N° 2017-05-01*

Monsieur le Maire fait part d'un rendez-vous avec la société DELTACOM qui prospecte pour le compte de la Société TDF. Elle recherche des terrains pour installer des pylônes pour améliorer les transmissions tout le long des lignes de chemins de fer.

La parcelle C 5, propriété de la commune de Chélieu répond aux critères retenus par TDF pour l'implantation des pylônes.

La mise à disposition de ce terrain pourrait se faire moyennant une location d'une durée de 12 ans, renouvelable dont le montant restera à définir avec la Société TDF.

Après en avoir délibéré, le conseil avec 12 voix pour, 2 voix contre, donne son accord pour l'implantation de ce pylône.

### 4- **Travaux/Matériel**

M Michel Emmendoerffer, conseiller municipal et président du comité des fêtes propose de faire l'acquisition d'un matériel « type podium » équipé de balustrades, d'escalier et de rideaux. Ce matériel, dont une démonstration de pose a été faite faciliterait grandement la tâche de tous les bénévoles des associations. Le devis pour une scène de 36 m<sup>2</sup> s'élève à 11 500 € HT par la société Roadskinz France. Le conseil souhaiterait pouvoir comparer cette offre avec d'autres devis.

M Gonin présente un devis pour la fourniture et la pose d'un store à la Maison Pour Tous : 5 154.00 e HT de Art et Fenêtres. Un second devis sera demandé

M Gonin explique qu'il conviendra de modifier l'éclairage de la salle communale. Actuellement équipée de 16 néons de 500 watts. Il propose de le remplacer par un éclairage avec de 16 LEDS de 100 watts et explique que à terme les néons ne seront plus en vente.

Il dispose d'un devis de fourniture d'un montant de 2 446.20 euro HT de « AIRIS solutions » et d'un devis de pose de 1270 euros HT de « SAS Perrin électricité »

Avis favorable du conseil.

## **5- Ecole**

Il est décidé d'allouer un crédit de 56 euros par élève pour l'achat de l'ensemble des fournitures scolaires, de 300 € pour l'achat de manuels scolaires et de 150 euros pour l'achat de consommables informatiques.

## **7 - Appel d'offre**

Monsieur le Maire fait le point sur l'ouverture des plis concernant l'extension de la MAM et de la Mairie soit. Le montant global des 2 marchés concernant la MAM et la Mairie est conforme aux estimations de l'architecte annoncés à l'automne dernier.

### **Choix d'entreprises pour les travaux d'extension de la Mairie *Délibération N° 2017-05-02***

Dans le cadre des travaux d'extension de la Mairie, après le dépouillement effectué en mairie avec la présence de l'architecte et de l'économiste les offres suivantes ont été retenues :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant en HT</b>
1	Gros œuvre	FAUGER-DUPUIS	65 950,20
	Option	option	1 480,00
2	Charpente	BB Charpente	45000
3	Menuiserie Aluminium - Serrurerie	BORELLO Isoclair	13 666,16
4	Menuiserie intérieure	RIBEAUD	4011,94
5	Cloisons Doublage Peinture	BARATIER	17 800
6	Carrelages-Faïences	VITTE	1845,42
7	Revêtement sols souple	CLEMENT DECOR	5 136,60
8	Electricité : courants faibles/forts	GBE	16 900
	Option		761
9	Plomberie Sanitaire Chauffage Ventilation	GT Agencement	15 488,65
		TOTAL	
			188 040,43

Après délibération le conseil municipal par 12 voix pour et 2 contre valide le choix de ces entreprises.

## Choix d'entreprises pour les travaux d'extension de la MAM *Délibération N° 2017-05-03*

Dans le cadre des travaux d'extension de la MAM, après le dépouillement effectué en mairie avec la présence de l'architecte et de l'économiste les offres suivantes ont été retenues :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant en HT
1	Gros œuvre	FAUGER-DUPUIS	27 855,90
		option	276,00
2	Charpente	BB Charpente	6600
3	Menuiserie Aluminium - Serrurerie	BORELLO Isoclair	9 318,07
4	Menuiserie intérieure	RIBEAUD	920,06
5	Cloisons Doublage Peinture	BARATIER	7 500
6	Revêtement sols souple	CLEMENT DECOR	1 671,50
7	Electricité : courants faibles/forts	GBE	6000.00
8	Plomberie Sanitaire Chauffage Ventilation	GT Agencement	2 118,00
		TOTAL	
			56 259,53

Après délibération le conseil municipal par 12 voix pour et 2 contre valide le choix de ces entreprises.

Monsieur le Maire précise que 32.5 % du montant des travaux est subventionné par le conseil général.

### **8 - MAM**

Monsieur le Maire fait part que le bail de mise à disposition de la « MAM » signé avec les Assistantes maternelles deviendra caduque dès lors que les conditions ne seront plus les mêmes : bâtiment différent et 3 assistantes maternelles au lieu de 2 « résiliation de plein droit en cas de non-respect d'une seule condition du bail ».

Un nouveau bail devra être signé. Il pourrait prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce délai permettra de garantir la réception des travaux et à Mme Raphaëlle Gonin d'avoir obtenu son agrément.

Compte tenu que cette activité a fait preuve de sa viabilité économique et par souci d'équité vis-à-vis des autres assistantes maternelles, Monsieur le Maire propose de renoncer à la gratuité de la mise à disposition. Il propose de prévoir un loyer « modeste » d'un montant de 100 euros par assistante maternelle soit 300 euros mensuels.

A titre d'exemple il cite la commune de Rochetoirin qui demande un loyer mensuel de 800 euros pour 4 assistantes maternelles.

Après débat, Monsieur le Maire propose de remettre le sujet à l'ordre du jour du prochain conseil.

### **9- Voirie**

Monsieur Gilles REBRION fait part des travaux prévus pour cette année :

Impasse du petit envellump, Impasse de la Glayère, Impasse de Gougrandière, Dos d'âne Route de Panissage, Chemin de la Rivoire, Impasse de l'ancienne mairie, Carrefour de Roi Bon, Chemin de Gabelle, Chemin de la pissarelle. Ces travaux représente une dépense de 151 023.30 € sur une dotation de 163 452.00 € TTC. de la communauté de communes.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut ajouter le montant des rues et chemins et demande à la commission de réfléchir à retirer le secteur le moins urgent, le moins dégradé.

### **10- Divers**

Monsieur le Maire informe que le service de l'instruction des permis de construire des Vals du Dauphiné devrait coûter un peu plus de 1 000 euros par an à la commune ; la participation à l'élaboration des PLUi à 7 600 euros répartis sur dix ans.

Monsieur le Maire a participé à une réunion .

Un employé du SICTOM de Morestel interviendra à la Cantine Scolaire pour aider à faire des pesées dans le but de prévenir sur le gaspillage alimentaire. Les résultats constitueront une base de réflexion sur des mesures à mettre en place.

Monsieur le Maire propose que soit facturée au demandeur la fourniture d'une plaque de numérotation de l'adresse dès lors qu'une première avait été fournie gratuitement lors de la mise en place de cette signalisation ; la fourniture d'une plaque pour une nouvelle adresse (construction nouvelle) restant gratuite.. Le conseil municipal est d'accord pour facturer la plaque au prix coûtant.

### **Commission VDD**

Patrice Dubosc fait part que dans le cadre des VDD une enquête sur le désherbage par les communes sera menée. Il indique que la Communauté de Communes s'apprête à harmoniser les différents taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères en fonction des services rendus.

**Prochain Conseil Municipal jeudi 22 Juin 2017 à 20h30**